



à la une



La longue conquête de la liberté de la presse

Le 3 mai est une journée très importante pour les journalistes du monde entier : c'est la **Journée internationale de la liberté de la presse**. Aujourd'hui en France, les journalistes peuvent **s'exprimer librement, enquêter sur n'importe quel sujet et donner leur avis**. Par exemple, un journaliste peut critiquer les décisions du président de la République ou mener une enquête pour révéler qu'un ministre n'a pas respecté la loi.

Mais cela n'a pas toujours été le cas. Lorsque paraissent les premiers journaux au XVII^e siècle, la presse est fortement contrôlée par le roi. Il faut son autorisation pour publier un journal. Et gare à la **censure** : si un journal publie un article avec lequel le roi n'est pas d'accord, il peut simplement interdire la diffusion du journal ! Lors de la Révolution française, un grand pas vers la liberté de la presse est accompli. En effet, l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dit que « **Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement** ». De plus en plus de journaux apparaissent alors pour informer les citoyens, mais la censure revient régulièrement en fonction des dirigeants au pouvoir. Il faudra attendre 1881 pour que soit votée une loi très importante : **la loi sur la liberté de la presse**. À partir de là, toute personne peut publier un journal ou écrire un article sans demander une autorisation aux personnes au pouvoir.

Dans le monde, les règles ne sont pas les mêmes selon les pays. Dans certains pays, la loi protège la liberté de la presse, comme en France. Dans d'autres pays, comme la Corée du Nord ou l'Iran, la presse n'est pas libre : les dirigeants peuvent censurer des articles qui ne leur plaisent pas et les journalistes risquent d'être emprisonnés s'ils les publient.

C'est pour défendre la liberté des journalistes que l'Organisation des Nations Unies organise chaque année la Journée internationale pour la liberté de la presse le 3 mai. Cette journée qui existe depuis 1993 est l'occasion de rappeler l'importance du droit d'informer partout dans le monde.

La discut'minute



Journaliste en herbe

Agathe : Regarde, j'écris un article pour le journal de l'école sur tout ce qui a changé aux États-Unis et dans le monde depuis l'élection de Donald Trump.

P'tite Marianne : Ouh là, ça doit être compliqué d'écrire là-dessus.

Agathe : C'est pas facile mais j'aime bien. Je travaille comme une journaliste. D'abord, je m'informe grâce à des sources sûres : c'est comme ça qu'on appelle les journaux ou les personnes qui vont nous donner une information dont on sait qu'elle est vraie et vérifiée.

P'tite Marianne : Comme qui par exemple ?

Agathe : Par exemple, j'ai fait une interview avec un historien spécialiste des États-Unis. Il connaît très bien la situation. Et lors de mes recherches sur Internet, j'ai bien regardé les sites où je trouvais l'information. Par exemple, si tu vois sur le site d'un journal comme Le Monde, Libération ou le Figaro que Donald Trump a discuté avec le président russe, c'est sûr que c'est vrai.

P'tite Marianne : Mais parfois c'est faux ce qu'on trouve sur Internet ?

Agathe : Ça peut arriver. Sur les réseaux sociaux, n'importe qui peut publier une information, même s'il n'est pas journaliste. Si tu lis que Donald Trump est un extra-terrestre ou qu'il va envoyer des soldats américains à Paris, tu vas te douter que c'est faux.

P'tite Marianne : Mais comment on peut faire pour être sûre ?

Agathe : Il faut vérifier où tu trouves l'information. Si ta source est un journal et que l'article est écrit par un journaliste, alors tu peux avoir confiance. Car les journalistes n'ont pas le droit d'inventer de fausses informations : c'est la loi sur la liberté de la presse qui le dit ! Et quand tu as un doute, tu peux aussi aller vérifier dans d'autres journaux s'ils disent aussi la même chose.

P'tite Marianne : Je vois, mais comment t'as appris tout ça, toi ?

Agathe : Une journaliste est venue dans ma classe pour un atelier d'éducation aux médias. C'est grâce à elle qu'on a créé le journal de la classe pour lequel j'écris mon article.

P'tite Marianne : C'est génial, et on pourra le lire votre journal ?

Agathe : Quand il sera prêt, oui. Mais pour ça il faut que tu me laisses travailler : le bouclage c'est demain et je n'ai pas terminé mon article !

P'tite Marianne : Message reçu, je te laisse te concentrer ! Travaille bien.



Une journée pour célébrer les luttes des travailleurs

Ce jeudi 1^{er} mai, tu n'as pas école et tes parents ne travaillent probablement pas. Normal, le 1^{er} mai est férié pour célébrer les travailleurs et les travailleuses. Son origine remonte à il y a plus d'un siècle. Le 1^{er} mai 1886, des ouvriers de Chicago, aux États-Unis, manifestent pour demander à travailler maximum huit heures par jour. Des af-

frontements ont lieu avec la police et des personnes sont tuées. Après la manifestation, plusieurs ouvriers sont arrêtés et **condamnés à mort à cause de leurs idées**. Cette injustice a marqué l'histoire et renforcé la lutte pour les droits des travailleurs. Trois ans plus tard, en hommage à la lutte de ces ouvriers, **des associations de travailleurs proclament le 1^{er} mai comme Journée internationale des travailleurs**. En 1948, le 1^{er} mai est **officialisé comme jour férié en France**. Cette journée permet de continuer à célébrer les luttes des travailleurs qui ont permis **d'améliorer les conditions de travail**, en obtenant par exemple des congés payés ou des journées de travail plus courtes.



Un calmar géant filmé pour la première fois

Quand on plonge très profondément dans l'océan, on arrive dans les abysses. Même s'il y fait très froid et totalement noir, **certains animaux ont réussi à s'adapter pour y vivre**. Cette année, **on a filmé pour la première fois un calmar géant** : c'est un animal ovale, complètement transparent, avec de grands tentacules et des yeux tout rouges. Celui qui a été filmé est

un bébé, il ne fait donc que trente centimètres mais il deviendra beaucoup plus grand à l'âge adulte. Il **pourrait mesurer jusqu'à sept mètres et peser 500 kilos**. Les scientifiques savaient depuis une centaine d'année que cet animal existait car **on avait retrouvé ses restes dans l'estomac d'une baleine**. Mais il n'avait jamais été filmé vivant. C'est donc une grande découverte pour les scientifiques !

Le sais-tu ?



Sais-tu ce que dit la loi du 23 juillet 1881 sur la liberté de la presse ?

La loi sur la liberté de la presse est une loi très importante qui **consacre le droit pour les journalistes de travailler librement et le droit pour les citoyens de s'informer librement**. À partir de cette date, tout journaliste peut **créer un journal et y publier les informations qu'il récolte, sur n'importe quel sujet**. Mais il existe tout de même des limites : on n'a pas le droit de dire des choses très méchantes ou honteuses qui peuvent porter gravement atteinte à une personne (c'est de la diffamation), ni d'inviter les gens à détester d'autres personnes à cause de leur origine, de leur religion ou de leur nationalité (c'est ce qu'on appelle l'incitation à la haine ou la discrimination). Depuis, d'autres lois sont venues renforcer ces règles, pour mieux protéger les personnes contre les propos racistes, haineux ou violents. Aujourd'hui encore, c'est cette loi qui régit le travail des journalistes en France.

Le mot de la semaine

Censure :

C'est quand les dirigeants d'un pays décident de ce qu'on n'a pas le droit de lire, de voir ou d'écouter. Ils contrôlent tout ce qui paraît et peuvent par exemple empêcher la publication d'un article, d'un livre ou d'un film s'ils pensent que ça ne doit pas être montré.

Le débat

On parle de la liberté de la presse

Et toi, est-ce que tu aimes lire le journal ou regarder les informations ? Pourquoi ?



ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !

